▶ *Saint-Martin-des-Champs (29)*

Un budget participatif pour accompagner des projets portés par les habitants

En 2019, les élus municipaux ont mis en place un budget participatif de 30 000 € pour permettre à des citoyens de proposer des projets d'investissement pour la commune. L'idée étant de pourvoir aux besoins et aux idées de ces derniers.

Saint-Martin-des-Champs est une commune de 4 760 habitants, voisine de la ville de Morlaix. La commune urbaine accueille de nombreux services et commerces : écoles, salle de spectacle, équipements sportifs, professionnels médicaux, commerces, etc. Engagée de longue date dans le développement durable de son territoire, elle a beaucoup misé sur des démarches participatives pour mettre en oeuvre ses projets.

↗ Lancement d'un budget participatif

François Hamon, maire explique que « *depuis quelques années, la démocratie participative est au cœur des grands projets et nous avons affirmé notre volonté d'associer les citoyens à la vie de la commune* ». Aussi, au printemps 2019, la commune lance un budget participatif d'un montant de 30 000 € dont l'objectif était de mettre à disposition des habitants un fonds budgétaire pour qu'ils initient des projets nouveaux au plus proche de leurs besoins, contribuant activement à l'amélioration de la ville. Les projets proposés devaient être d'intérêt général et pouvaient concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune et toucher à tous les domaines : écoles, sports, espace public, culture, solidarité etc.

↗ Un comité de pilotage

Les élus ont créé un comité de pilotage composé de sept membres du conseil municipal, dont le maire qui le préside, sept représentants de la population ayant fait acte de candidature et tirés au sort et un représentant de chaque partenaire : HEOL (agence locale de l'énergie), le CAUE du Finistère (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), Finistère Ingénierie Assistance (FIA) et BRUDED. Il était entendu qu'aucun membre du comité de pilotage ne pouvait être porteur de projet.

Le règlement du budget participatif établi par la municipalité et la fiche dépôt de projet étaient disponibles en mairie et sur son site internet.

Quatre projets «finalistes» ont fait l'objet d'un vote du public

↗ 15 projets reçus

Quinze projets sont ainsi arrivés sur le bureau du maire en juin. Les thèmes abordés étaient très variés : aménagement d'espaces publics (pâturage, matériel adapté, jardins partagés, plantations arbres, che-

Un projet est recevable

s'il remplit les critères suivants :

- *il est sur le territoire communal,*
- *il est d'intérêt général,*
- *il s'inscrit dans les politiques de développement durable,*
- *il est techniquement réalisable,*
- *il sera gérable par les Services Techniques,*
- *les bénéfices générés ne sont pas privatisés,*
- *il n'est pas de nature discriminatoire ou diffamatoire,*
- *il n'est pas relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace ou d'un bâtiment public,*
- *il ne nécessite pas une acquisition de terrain ou de local,*
- *il n'engendre pas de modifications structurelles d'un bâtiment public,*
- *il n'est pas déjà en cours d'étude ou d'exécution,*
- *...*

mins verts, ralentisseurs…) ou achat d'équipements spécifiques (jeux ou sports pour enfants, ados, adultes, handicap, cabanes pour papier, barbecues, bancs).

Le 3 juillet, une soirée de présentation ouverte au public a été organisée au Pôle Culturel du Roudour. Les porteurs de projets ont ainsi usé de leur talent pour présenter et « convaincre » l'auditoire de l'intérêt de leur proposition.

Le comité de pilotage s'est ensuite réuni pour étudier de près chaque dossier et faire une première sélection en fonction de la faisabilité du projet, de son intégration ou non dans le dispositif communal et de son intérêt « collectif ». De manière plus subjective, les membres du COPIL ont pu donner des avis sur le bien-fondé des projets tel qu'ils les ressentaient. Les débats qui s'en sont suivis étaient riches et variés. Il est à noter qu'aucun jeune (16/25 ans) n'a présenté de projet ce qui a suscité des questionnements sur le moyen de toucher cette tranche d'âge alors qu'une communication importante avait été menée sur cette opération.

↗ 7 puis 4 projets en lice

À l'issue de ce premier tri, les élus ont travaillé avec FIA pour affiner les projets sur le plan budgétaire et compléter les informations manquantes auprès des porteurs. des projets ont été écartés ou transférés vers des demandes de financements municipaux tels que des équipements de sécurité. Il est aussi apparu des projets semblant pouvoir relever d'un portage privé ou collectif à l'échelle d'un quartier par exemple (outillage pour gérer les espaces communs dans une rue/quartier) qui ont été écartés du concours.

Sur les sept projets restant, quatre se sont regroupés tant leurs objectifs convergaient : jardins partagés, « un arbre-un enfant », plantation d'un verger et éco-pâturage. Ne restaient donc que quatre projets à ce stade. Après de nouveaux échanges avec les porteurs, ces derniers ont fait l'objet d'une estimation financière. Cet exercice a été parfois difficile à mener précisément faute d'avoir des éléments très concrets pour le chiffrage : matériel et outillage nécessaires, nombre d'éléments composant le projet, étude de prix (arbres, moutons, clôture, dimensions et choix des éléments…).

> *« Cette innovation démocratique a permis de donner du pouvoir d'agir aux citoyens, de répondre à leur aspiration d'être associés à la décision de se réapproprier leur ville et son espace public »*

BRUDED ©

François Hamon, maire

Une réunion du COPIL en octobre a permis de discuter à nouveau des projets pour retenir les quatre projets répondant à tous les points du règlement à présenter au vote du public.

↗ Vote des projets par les habitants

Les 16 et 17 novembre au Pôle Culturel du Roudour ou sur le site Internet de la mairie, les habitants étaient invités à voter pour le projet qui les séduisait le plus. Sur 237 votants, les votes se sont répartis comme ceci :

- Verger, jardin partagé et éco-pâturage - 11 000 € : 123 voix.
- Local vieux papiers pour association Terre d'espoir – 3 000 € : 56 voix
- Jeux pour ados et adultes – 14 000 € : 35 voix
- Balançoire PMR - 12 000 € : 23 voix

Le vote et l'enveloppe de 30 000 € ont permis de retenir les trois projets qui ont recueilli le plus de voix, estimés à 28 000 €. Ce choix a été validé par les membres du comité de pilotage le 23 novembre et soumis à l'approbation du conseil municipal le 10 décembre 2019 permettant d'engager les dépenses.

Les trois projets seront mis en œuvre, avec les porteurs, au premier semestre 2020.■

Le Télégramme ©

Les projets sont présentés publiquement par les porteurs

CONTACT :
François Hamon, maire et Marc Rousic, adjoint - 02 98 62 06 47
mairie@ville-stmartin29.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :